

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00176
Numéro SIREN : 817 519 374
Nom ou dénomination : 99% MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2020 sous le numéro de dépôt 134313



KPMG Entreprises
Drôme - Ardèche
41 avenue des Langories
Plateau de Lautagne
CS 10141
26905 VALENCE CEDEX 9
France

Téléphone : +33 (0)4 75 41 89 89
Télécopie : +33 (0)4 75 41 24 94
Site internet : www.kpmg.fr

99 % MEDIAS

***Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la SARL en SAS***

Assemblée générale du 29 décembre 2020

99 % MEDIAS

15 rue Dussoubs - 75002 PARIS

Ce rapport contient 3 pages

Référence : Le 15 décembre 2020



KPMG Entreprises
Drôme - Ardèche
41 avenue des Langories
Plateau de Lautagne
CS 10141
26905 VALENCE CEDEX 9
France

Téléphone : +33 (0)4 75 41 89 89
Télécopie : +33 (0)4 75 41 24 94
Site internet : www.kpmg.fr

99 % MEDIAS

Siège social : 15 rue Dussoubs - 75002 PARIS
Capital social : 1 000 €

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL en SAS

Assemblée générale du 29 décembre 2020

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 2 décembre 2020 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le dernier bilan arrêté au 31 décembre 2019 fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 232 584 €, dont 27 078 € au titre des bénéfices de l'exercice et un capital social de 1 000 €.

Le chiffre d'affaires ressortant de la comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 se situe à 2 129 800 €.

La dernière situation arrêtée au 31 octobre 2020 fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 278 194 €, dont 45 430 € au titre des bénéfices de l'exercice et un capital social de 1 000 €.

Le chiffre d'affaires ressortant de la comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020 se situe à 1 358 254 €.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Valence, le 15 décembre 2020

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Fabien Damiron
Associé